

IDÉES

« Il est temps de changer en profondeur la manière de penser le périmètre d'action des entreprises »

TRIBUNE

Collectif

Six chercheurs en économie, gestion, philosophie, anthropologie, contestent, dans une tribune au « Monde », les concepts « d'externalité négative » ou de « compensation », pourtant à la base des interrogations actuelles sur la « responsabilité sociale des entreprises »

Publié le 05 mars 2018 à 16h00 - Mis à jour le 05 mars 2018 à 16h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Ces dernières semaines, différentes positions ont été exprimées sur l'avenir du statut des entreprises en France, et plus particulièrement sur leur « objet social ». Des voix se sont élevées pour réclamer une refonte de la définition de la mission de l'entreprise dans le sens notamment de la création d'un « objet social étendu » et/ou d'un « comité de parties prenantes », l'objectif étant de faire prendre en charge, au niveau de la gouvernance des entreprises, la poursuite de l'intérêt général (protection de l'environnement, responsabilité sociale et territoriale,...).

il ne faut pas oublier que la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) n'est pas un concept nouveau

Face à l'urgence écologique, et ce que certains scientifiques désignent comme l'avènement de l'Anthropocène, cette orientation pourrait apparaître comme cohérente à différents égards. Néanmoins, il nous semble que ce type de propositions n'évite pas un certain nombre de tensions qu'il faut savoir déjouer afin de bâtir une réforme du périmètre d'action des organisations (que nous appelons aussi de nos vœux) à la hauteur des enjeux écologiques.

Bien qu'un grand nombre d'organisations défende aujourd'hui (souvent en toute légitimité) une vision générale et altruiste de leur mission, elles ne peuvent à elles seules intégrer toute la densité du problème écologique. La complexité de ce dernier vient de ce qu'il est impossible de le résumer à un simple problème d'externalités qu'il suffirait d'internaliser, voire de compenser. Le paradigme de l'internalisation et de la compensation est aujourd'hui insuffisant. D'abord, il ne faut pas oublier que la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) n'est pas un concept nouveau et qu'elle s'est diffusée amplement dans différentes organisations, avec plus ou moins de succès au niveau « micro-économique » bien que les effets « macro-environnementaux » soient loin d'être attestés (y compris dans les pays où les statuts de l'entreprise sont plus « ouverts »).

Les contours d'une « Entreprise providence »

L'internalisation d'effets externes par des mécanismes marchands ou par une refonte de la gouvernance des organisations aboutit bien trop souvent à des postures en demi-teinte, qui ne permettent ni de répondre avec clarté aux défis écologiques, ni de transformer de manière

ambitieuse les trajectoires écologiques et énergétiques des organisations. Quant à la compensation, il s'agit d'une erreur logique que l'économie néo-classique reproduit continuellement en ignorant les travaux des sciences environnementales (entre autres) : entre externalités négatives et positives, il existe en effet une différence de nature et non pas de degrés, rendant les politiques de « verdissement » caduques (par exemple, du point de vue de l'équilibre écologique, il ne suffit pas de replanter des sapins pour compenser une déforestation ou des émissions de CO₂).

Tout semble laisser à penser que face à un état Providence émiété, l'Entreprise providence devrait reprendre le rôle qui lui était échu

Par ailleurs, ce mouvement dans le sens d'une plus grande responsabilisation des organisations semble dessiner les contours d'une « Entreprise providence ». Tout semble laisser à penser que face à un Etat providence émiété, l'Entreprise providence devrait reprendre le rôle qui lui était échu, l'entreprise devenant le lieu où se cimente l'identité des individus, mais aussi le lieu d'éclosion d'une culture sociale, d'accomplissement individuel et collectif, d'épanouissement et de bien-être, voire, à une autre échelle, de sauvegarde des écosystèmes ou de la biodiversité.

Nous partageons certes le diagnostic qui consiste à contester à l'Etat le monopole de la bonne conduite de l'intérêt général (notamment écologique). Il est plus que jamais nécessaire de relocaliser celui-ci au niveau de l'ensemble de la société. Néanmoins, les propositions envisagées ne permettent en rien de le garantir. Celles-ci tablent sur le fait qu'en intégrant différentes parties prenantes (nommées par des actionnaires) ou différentes missions à la gouvernance des entreprises, il en ressortirait une synthèse optimale entre rentabilité financière, stratégie de développement et protection de l'environnement. L'entreprise deviendrait ainsi le lieu de convergence entre objectifs souvent antagonistes, intégrés à un paradigme de la performance qui demeure, au moins de manière sous-jacente, prépondérant.

Paradigme de la performance

Une meilleure option consisterait à réencadrer l'entreprise dans un périmètre d'action écologiquement soutenable. Ce périmètre serait défini prioritairement par une analyse prospective scientifique, climatologique, océanographique,... chargée d'indiquer les limites des actions entrepreneuriales, limites relayées par un droit de la nature ambitieux et adapté aux diagnostics climatologiques et écologiques.

Être responsable ne peut se résumer à la capacité d'internaliser les actions censées aller dans le sens d'un principe supérieur écologique commun

Il s'agirait enfin d'accorder une place fondamentale aux contre-pouvoirs extérieurs aux entreprises, portés par la société civile et chargée d'auditer (mais aussi d'accompagner) écologiquement ces dernières, à la manière des audits systématiques pratiqués dans la sphère comptable, financière ou fiscale. Prospective scientifique, droit de la nature et audit par la société civile dessineraient ainsi les contours de ce périmètre où la performance pourrait s'exprimer de manière réellement responsable.

Au-delà des questions sur la gouvernance ou les missions des entreprises, il est temps de changer en profondeur la manière de penser leur périmètre d'action. Etre responsable ne peut se résumer à la capacité d'internaliser les actions censées aller dans le sens d'un principe supérieur écologique commun (de centaines d'entreprises n'ont pas attendu de réforme du code de gouvernance pour s'y atteler).

Lire aussi | [Retrouvez nos tribunes sur « l'objet social de l'entreprise »](#)

Etre responsable, c'est aussi être capable d'appréhender l'urgence écologique dans toute son ampleur et de se soumettre à un certain nombre de restrictions. L'entreprise moderne du XXI^e siècle peut être une entreprise consciente des limites que les écosystèmes de la planète lui imposent. Une entreprise

qui prend enfin au sérieux les alertes de la communauté scientifique. Une entreprise écologiquement humble.

- ¶ Les signataires de la tribune : **Emmanuel Bonnet**, docteur en sciences de gestion (Centre de recherche clermontois en gestion et management - CRCGM, Groupe ESC Clermont, Origens Media Lab) ; **Diego Landivar**, docteur en économie (Origens Media Lab, Groupe ESC Clermont, Centre d'études et de recherches sur le développement international - CERDI-CNRS- université d'Auvergne) ; **Sophie Marmorat**, docteure en sciences de gestion (Groupe ESC Clermont et CRCGM) ; **Alexandre Monnin**, docteur en philosophie (Origens Media Lab, Comité Adrastia, Groupe ESC Clermont) ; **Brigitte Nivet**, docteure en sciences de gestion (Groupe Esc Clermont et CRCGM) ; **Emilie Ramillien**, anthropologue (Origens Media Lab).

Collectif